

# LE BARÈME DE SANCTIONS (en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2017)

## A. Attitude d'un joueur ou d'un officiel envers l'arbitre ou un membre d'une instance officielle

Type de fait	Sanction
1. Critiques et/ou attitude désagréable	De l'exclusion suffisante à 2 semaines
2. 2.1 Insultes et grossièretés	De 1 à 3 semaines
2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)	De 1 à 2 semaines supplémentaires à 2.1 (total: 4 semaines maximum)
3. Geste(s) déplacé(s), provocation,...	De 2 à 4 semaines
4. Menaces verbales, intimidation,...	De 2 à 6 semaines
5. Intrusion non-autorisée dans le vestiaire de l'arbitre (en plus de sanctions éventuelles pour d'autres motifs)	1 semaine
6. Geste obscène ou dégradant	De 6 à 26 semaines
7. 7.1 Poussée légère	De 3 à 6 semaines
7.2 Tentative de voie de fait, bousculade, poussée brutale, lancer de ballon ou autre objet avec intention d'atteindre	De 13 à 26 semaines
7.3 Voie de fait (coup effectif)	De 26 semaines à 3 ans (+ radiation éventuelle)
7.4 Crachat avec intention de toucher	De 1 à 2 ans

## B. Attitude d'un joueur ou d'un officiel envers d'autres joueurs ou officiels

Type de fait	Sanction
1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire mais non brutale	De l'exclusion suffisante à 2 semaines
2. Faute brutale et/ou dangereuse	De 3 à 6 semaines
3. Critiques et/ou attitude désagréable	De l'exclusion suffisante à 2 semaines
4. 4.1 Insultes et grossièretés	De 1 à 3 semaines
4.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)	De 1 à 2 semaines supplémentaires à 4.1 (total: 4 semaines maximum)
5. Geste(s) déplacé(s), provocation	De 1 à 4 semaines
6. Menaces verbales, intimidation...	De 1 à 4 semaines
7. Geste obscène ou dégradant	De 6 à 26 semaines
8. 8.1 Poussée légère	De 1 à 3 semaines
8.2 Tentative de voie de fait, bousculade, poussée brutale, lancer de ballon ou autre objet avec intention d'atteindre	De 4 à 13 semaines
8.3 Voie de fait (coup effectif)	De 26 semaines à 2 ans (+ radiation éventuelle)
8.4 Crachat avec intention de toucher	De 1 à 2 ans

## C. Attitude d'un joueur ou d'un officiel envers le public

Type de fait	Sanction
1. Insultes, grossièretés, menaces ou intimidation verbales	De l'exclusion suffisante à 4 semaines
2. Geste déplacé, provocation	De l'exclusion suffisante à 4 semaines
3. Geste obscène ou dégradant	De 6 à 26 semaines
4. 4.1 Simulation de voie de fait	De 2 à 4 semaines
4.2 Poussée légère	De 1 à 3 semaines
4.3 Tentative de voie de fait, bousculade, poussée brutale, lancer de ballon ou autre objet avec intention d'atteindre	De 4 à 13 semaines
4.4 Voie de fait (coup effectif)	De 26 semaines à 2 ans (+ radiation éventuelle)
4.5 Crachat avec intention de toucher	De 1 à 2 ans

## D. Attitude antisportive & dégradation de matériel

Type de fait	Sanction
1. Ne pas remplir sa fonction en tant que capitaine ou délégué	Des recommandations à 2 semaines
2. Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain	Des recommandations à 2 semaines
3. Refus de quitter la salle après expulsion ou exclusion	2 semaines en + de la sanction initiale
4. Abîmer le matériel ou les installations	Laissé à l'appréciation de la commission
5. Détérioration d'un document officiel (feuilles de matches, cartes)	De 4 à 13 semaines
6. Ne pas remplir volontairement une tâche administrative	Des recommandations à 3 semaines

## E. Dopage - Corruption

	Type de fait	Sanction
1.	Contrôle antidopage positif	Voir annexe 1 du R.O.
2.	Corruption ou tentative de corruption de la part d'un membre	De 1 à 2 ans
3.	Corruption ou tentative de corruption de la part d'une personne non-affiliée	Interdiction d'affiliation pendant 2 ans

## F. Membre suspendu repris sur une feuille de match

Par figuration sur une feuille de match, deux matches de suspension avec perte du match concerné

## G. Récidive

Les sanctions prévues dans ce barème peuvent être augmentées en cas de récidive pour des faits similaires suivant la gravité des faits. Dans ce cas, le dépassement de barème doit être dûment motivé.

## H. Délit d'audience

Selon la gravité des cas et en observant les stipulations du présent barème:  
- en transaction si la sanction est de six matches ou semaines maximum;  
- comme dossier disciplinaire normal, si la sanction est de plus de six matches ou semaines.

## I. Attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance

Selon la gravité: de 6 à 26 semaines